



Conseil d'Etat

Staatsrat

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Madame
Brigitte Diserens
Présidente de la Commission de
gestion du Grand Conseil
Grand Pont 4
1950 Sion

Sion, le 6 octobre 2006

Rapport de la CoGest du 29 août 2006 sur l'Ecole Cantonale d'Art du Valais

Madame la Présidente,

Le Conseil d'Etat, après avoir pris connaissance du rapport de la CoGest cité en titre, a l'avantage de vous faire part de ce qui suit.

Il est rappelé que l'Ecole Cantonale d'Art du Valais (ECAV) est une Fondation et qu'elle est liée avec le Département de l'éducation, de la culture et du sport par un contrat de prestation. De ce fait, ce contrat précise les limites de la subvention et le Département de l'éducation; de la culture et du sport en assume le controlling. La Haute Autorité, en vertu de la législation sur les Fondations, est exercée par le Département des finances, des institutions et de la sécurité, s'agissant du fonctionnement de la Fondation.

Il s'ensuit qu'en dehors du cadre du contrat de prestation, l'établissement est autonome et il lui appartient de le gérer selon les normes.

Il est relevé dans le rapport de la Cogest que les lacunes ont été corrigées par la direction de l'établissement.

Pour le futur, le souci qui sera partagé avec le Département est celui de l'ancrage de l'ECAV dans le monde des HES ; les discussions sont en cours.

Vous remerciant de l'attention que vous accorderez à la présente, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de notre haute considération.

Au nom du Conseil d'Etat

Le président


Thomas Burgener



Le chancelier


Henri v. Roten

Copie va :

au Président du Grand Conseil

Palais du Gouvernement, Place de la Planta, 1951 Sion / Regierungsgebäude, Place de la Planta, 1951 Sitten
Tél./Tel. 027 606 2100 - Télécopie/Fax 027 606 21 04